



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine**

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

Vu l'arrêté rectoral du 22 septembre 2022 relatif à l'ouverture de la session 2023 de l'examen du CAPPEI par la voie de la VAEP.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis à concourir au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle, session 2023, les candidats dont les noms suivent :

1^{er} degré

ANQUETIL Sophie
BARBET Astrid
BETOURET-CANDAU Elodie
BOUSSAT Héloïse
CARMONA Sandrine
CASTILLON Bruno
CHRETIEN Maud
CLARA Christelle
DE DOMINGO Marc
DUBOURG Christopher
DUBUS Christine
DUMAS Olivier
DUPOUY Audrey
ELLIES Stéphane
ESCODO Catherine
EVRARD Magalie
FLAMENT Emeline
FONTAN Luce
GEORGETTE Florent
GOYDADIN Céline
GUILLAUME Carole
JOLIBERT William
LABAT David
LAVIELLE Charlotte
LE CALVEZ Anne
MICHEL Fabrice
MINJOT Anthony
MOUTEL David
NEBOUT Aurélie

PAUL Elodie
REKKAS Sadek
RIOT Jennifer
SAINT-ANDRE Eluska
VAUTHEROT Marie

2nd degré

DEPOTERRE Anne
GACOUGNOLLE Christelle
GUICHARD Bérangère
LAMIGEON Annabel
MEKACHER Djamila
PORTAIL Marion
STAVROWSKY Christine
TIJJA Houria

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 02 décembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier HARMEL', with a long horizontal flourish underneath.